



MAIRIE DE NANTERRE

Direction de l'Habitat et de
l'Aménagement
Service Urbanisme Opérationnel
et Réglementaire

ARRETE DU MAIRE

Objet : Arrêté portant attribution des numéros de voirie à la parcelle G n°179 – DP092.050.23/24

LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-28, et R. 2512-6 à R. 2512-14 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre les dispositions nécessaires à la numérotation de la parcelle G n°179 ;

ARRETE

Article 1 : Conformément au plan joint, les adresses sont attribuées comme suit :

- Le lot A : 20 ter boulevard du Général Leclerc
- Le lot B : 20 bis boulevard du Général Leclerc

Article 2 : La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales. Elle est exécutoire à compter de sa réception.

Article 3 : La Directrice Générale des Services de la mairie, et toutes les autorités administratives compétentes sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Nanterre, le **27 NOV 2023**

Le Maire de Nanterre
Raphaël ADAM

